



Changement de statut sans M2

Par **Joee**, le **24/07/2023** à **08:41**

Bonjour,

Je suis étudiant et je viens de décrocher un CDI en tant qu'ingénieur et sans mon diplôme M2 car j'ai échoué 2 modules. On a fait recours à la Direcct pour l'autorisation de travail et j'ai eu un avis favorable. De plus, j'ai un diplôme étranger d'un niveau Bac+5.

La question est: Est-ce que vous pensez que la préfecture va m'accorder le titre vu la décision favorable de la Direcct? ou bien pas nécessairement? est-ce que j'ai un risque d'être refusé avec un OQTF?

Merci pour votre retour.

Par **Marck.ESP**, le **24/07/2023** à **17:38**

Bonjour

Il sera difficile sur ce site de vous apporter une réponse.

Le site du service public dit:

[quote]

La décision intervient dans un délai maximum de 2 mois suivant le dépôt de la demande complète. Si l'administration n'a pas répondu dans ce délai de 2 mois, la demande est refusée.

[/quote]